



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford tenue le 5 mars 2024, le règlement suivant a été adopté :

RÈGLEMENT NUMÉRO 514-24-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 514-98-2, ET SES AMENDEMENTS, RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AFIN DE MODIFIER L'ALLOCATION DE PRÉSENCE AUX MEMBRES

Ledit règlement est disponible à l'Hôtel de ville au, 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web : www.ville.bedford.com .

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bedford, ce 7 mars 2024.

M^e Catherine Nadeau, OMA
Directrice générale adjointe et greffière